



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Rapport inter-inspections
Répertoire des rapports traitant des outre-mer
2010-2011-2012

octobre 2012

Catherine GIFFARD
Chargée de mission d'inspection générale

Rapport conçu et coordonné dans le cadre des travaux du comité inter-inspections
du ministère de la culture et de la communication
(IGAC – ICA – IDP - IGB)

Sommaire

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Le Comité inter-inspections | page 2 |
| Introduction | page 5 |
| Répertoire Guadeloupe | page 6 |
| Répertoire Guyane | page 9 |
| Répertoire Martinique | page 11 |
| Répertoire Mayotte | page 13 |
| Répertoire Nouvelle-Calédonie | page 15 |
| Répertoire Polynésie française | page 17 |
| Répertoire La Réunion | page 18 |
| Répertoire des missions transversales | page 20 |
| Les mots-clés | page 23 |
| Comment accéder aux travaux présentés | page 25 |
| Conclusion | page 26 |

Le Comité inter-inspections

Institué par l'arrêté du 28 mai 2010, le Comité inter-inspections est présidé par le chef du service de l'inspection générale et rassemble notamment le chef du service de l'inspection des patrimoines de la direction générale des patrimoines, le chef du service de l'inspection de la création artistique de la direction générale de la création artistique et le doyen de l'inspection générale des bibliothèques, cette dernière sous double tutelle des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale.

Le présent document est issu des derniers travaux de ce comité, dans sa volonté de faire œuvre utile en permettant la réalisation de répertoires raisonnés sur un thème commun aux différentes missions effectuées par les services d'inspection relevant du ministère de la culture et de la communication.

Arrêté du 28 mai 2010 relatif aux missions et à la composition du comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère chargé de la culture.
NOR : MCCB1012852A

Le ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le décret n° 2003-729 du 1^{er} août 2003 modifié portant organisation de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, notamment son article 1 ;
Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique,
Arrête :

Art. 1^{er}. - Le comité de coordination des services d'inspection relevant du ministère chargé de la culture a en charge, à titre principal, l'élaboration d'un programme de missions et de travaux communs à l'inspection générale des affaires culturelles et aux services de l'inspection des patrimoines et de l'inspection de la création artistique.
Le programme ainsi défini recouvre les domaines d'intervention des services d'inspection notamment l'évaluation des politiques publiques et l'audit de services ou d'établissements publics relevant du ministère.
Le comité contribue également par ses travaux à nourrir la réflexion sur des sujets communs aux services d'inspection, notamment dans les domaines relatifs à la déontologie, à la méthodologie ou à la formation continue des membres de ces services.

Art. 2. - Le comité de coordination des services d'inspection est présidé par le chef de service de l'inspection générale des affaires culturelles ou son représentant.
Le comité comprend, outre son président, les membres suivants :
a) Deux inspecteurs généraux des affaires culturelles désignés par le chef de service ;
b) Le chef de service de l'inspection des patrimoines ou son représentant ;
c) Un membre du service de l'inspection des patrimoines désigné par le chef de ce service ;
d) Le chef de service de l'inspection de la création artistique ou son représentant ;
e) Un membre du service de l'inspection de la création artistique désigné par le chef de ce service.
Les membres mentionnés aux a), c) et e) sont désignés pour une durée de deux ans renouvelable. Ils peuvent se faire représenter en cas d'empêchement.
Le doyen de l'inspection générale des bibliothèques ainsi qu'un membre de cette inspection, désigné par le doyen, participent aux réunions du comité.
Le comité peut entendre toute personne dont la consultation est jugée utile à ses travaux.
Avec l'accord du président, les membres du comité peuvent participer aux séances au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Art. 3. - Le comité de coordination des services d'inspection se réunit une fois par trimestre sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour.
Un programme de missions et travaux communs aux services d'inspection est soumis annuellement par le président du comité, après avis des directeurs généraux et le cas échéant du secrétaire général, à l'approbation du ministre chargé de la culture. Après accord, le programme est intégré dans les programmes annuels de travail de chacune

des inspections du ministère.

Art. 4. - Le secrétariat du comité de coordination des services d'inspection est assuré par l'inspection générale des affaires culturelles.

Art. 5. - Le ministre de la Culture et de la Communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication.

Le ministre de la Culture et de la Communication,
Frédéric Mitterrand

Introduction

Pourquoi un répertoire ?

Les travaux de l'Inspection générale des affaires culturelles et des services d'inspection réunis dans le Comité inter-inspections - Inspection de la création artistique, Inspection des patrimoines et Inspection générale des bibliothèques - s'organisent en fonction de programmes et de priorités découlant de la vocation de chacun et de commandes liées à l'actualité.

Le Comité inter-inspections a considéré qu'il lui appartenait de faire apparaître et de valoriser la ressource constituée par l'ensemble des travaux, au-delà des calendriers et des spécificités de chacun, en constituant des répertoires thématiques, conçus comme des outils au service de la politique culturelle mise en œuvre par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Pourquoi avoir choisi les outre-mer comme première thématique ?

Parce qu'il a semblé qu'une telle mise en lumière était particulièrement pertinente s'agissant de territoires que leur éloignement géographique pouvait rendre moins visibles dans l'action du Ministère, alors même que celui-ci avait mis en place depuis 2010 un plan d'action prioritaire en faveur des outre-mer.

Ce premier répertoire présente les 38 rapports d'inspection ou contributions à des colloques qui ont concerné les outre-mer depuis 2010 : 30 d'entre eux s'attachent à un seul territoire d'outre-mer, les 8 autres s'inscrivent dans le cadre d'une thématique transversale incluant un ou plusieurs territoires d'outre-mer.

Ce répertoire se veut un outil de travail : c'est à cet unique objectif que répond la présentation qui a été retenue dans les pages suivantes. D'une part, les rapports sont présentés territoire par territoire et, pour chaque territoire, par année de remise du rapport ; cette présentation géographique et chronologique est doublée, en annexe, d'une indexation par mots-clés. D'autre part, les informations fournies pour chaque rapport - titre et auteur, commanditaire, références du document, modalités de consultation ou caractère confidentiel, synthèse sommaire - permettent au lecteur de préciser l'objet et le contexte du travail mais ne se substituent en aucun cas à la consultation du rapport, que le répertoire a justement pour ambition de favoriser.

Ann-José Arlot

GUADELOUPE

2010

Evaluation de la DRAC de Guadeloupe

Commande du Cabinet (Rapport confidentiel)

Patrick Olivier, Inspection Générale des Affaires Culturelles/Isabelle Balsamo, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines. IGAC 2010-24.

Mission d'assistance en matière d'organigramme et de méthodologie.

Propositions portant sur le fonctionnement général de la direction et recommandations spécifiques concernant l'archéologie.

Rapport sur la danse en Guadeloupe, monographie

Odile Cougoule, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique.

Etat des lieux rapide des propositions « danse » en Guadeloupe : la danse à la scène nationale (programmation, concours de création chorégraphique, formation au diplôme d'Etat), compagnies aidées et non aidées par la DRAC, la danse au pôle régional des arts du spectacle, « Danse au Lycée », actions de sensibilisation.

Inspection des archives régionales, départementales, municipales (Les Abymes) et territoriales (Saint Martin et Saint Barthélémy)

Programmation annuelle du service.

Christine Pétilat, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines

Inspection périodique portant sur l'ensemble des aspects du fonctionnement des Archives départementales, première inspection portant sur le fonctionnement des Archives régionales, inspection des Archives municipales d'une des communes les plus peuplées du département (Les Abymes), examen de l'état d'avancement de la prise en compte de la compétence Archives (jusqu'alors remplie par le département de la Guadeloupe) par Saint Barthélémy et Saint Martin en raison de leur récente accession au statut de collectivité territoriale

Archéologie, inspection en situation de crise

Demande du Directeur des Affaires Culturelles (Rapport confidentiel)

Jean-Pierre Giraud, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines

Cette mission était destinée à analyser les raisons de la crise survenue au sein du service chargé de l'archéologie et à apporter au directeur régional des éléments de solution.

Architecture, espaces protégés. Inspection et assistance au directeur des affaires culturelles

Demande du Directeur des Affaires Culturelles.

Jean-Michel Pérignon, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines.

La mission avait deux objets :

- 1. Les conditions de la fusion du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) dans un climat de tensions liées à plusieurs facteurs décrits dans le rapport. La question centrale porte sur le statut du SDAP en tant que tel et sur le statut du chef du SDAP comme faisant fonction de conservateur régional des monuments historiques (CRMH) sans en avoir le titre, fonction par ailleurs contestée par d'autres personnes qui en ont été déchargées.
- 2. La question de la démolition de la prison de Basse-Terre qui présente des caractéristiques patrimoniales incontestables. Sa démolition pourrait simplement être évitée par une évolution du projet de construction d'une nouvelle prison si les collectivités en présence acceptaient un échange de terrain et avaient un projet de réutilisation.

La situation de la lecture publique en Guadeloupe

Dominique Arot, Inspection Générale des Bibliothèques.

Le plan départemental de développement de la lecture publique (1994-2004) a permis la modernisation des bibliothèques et une professionnalisation de l'encadrement ; cette dynamique est interrompue, ni les moyens de fonctionnement ni le niveau de professionnalisation ne sont à la hauteur des équipements municipaux. Des deux bibliothèques gérées par le conseil général, la Médiathèque Caraïbe occupe à Basse-Terre une place de choix, en revanche la bibliothèque départementale de prêt connaît des difficultés récurrentes. Principales recommandations : avec l'appui de l'Etat, mobiliser l'Université et le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) pour améliorer la formation, et réunir les compétences des acteurs de la « chaîne du livre » au sein d'un Centre régional du Livre.

2012

Le pôle régional des arts du spectacle. Etude de faisabilité, approche opérationnelle
Jean-Claude Mézières, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la
Création Artistique.

Le pôle régional des arts du spectacle (P.R.A.S) est un projet du Conseil Régional de pôle ressource et de centre de formation professionnelle aux métiers artistiques et techniques du spectacle vivant et de l'audiovisuel, localisé à Saint-Claude.

- Analyse du projet tel que présenté dans « Propositions pour un pôle régional des arts du spectacle » (29 août 2007) et du projet architectural résultant du document de programmation établi par la Société Caribéenne d'Etudes et de Développement (février 2008) et du dossier d'avant-projet sommaire.

- Propositions pour la mise en place d'une politique publique de soutien à l'ensemble des arts : phasage dans le temps de l'offre d'enseignement, accueil d'artistes, mission ressources, évolution du projet architectural, choix du chef de projet, budget de fonctionnement, partenariats, méthode de mise en œuvre.

Monuments historiques, inspection et assistance au directeur des affaires culturelles
Demande du Directeur des Affaires Culturelles.

Marc Botlan, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines.

Mission effectuée sur place en février 2012, centrée sur la politique de travaux (conservation-restauration et mise en valeur) sur le patrimoine protégé. Le rapport, qui souligne l'évolution préoccupante de l'état sanitaire du patrimoine, ne traite pas de la politique de connaissance et de protection juridique du patrimoine. S'agissant de l'intégration du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) au sein de la direction des affaires culturelles (DAC), il a dynamisé les pratiques. Le bilan en est plutôt positif.

GUYANE

2010

Note d'évaluation des scènes conventionnées de Guyane

Michel Fournier, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique. 1 SIE 2010 17.

A la demande de la DRAC, mission destinée à situer les deux scènes conventionnées (Kokolampoe à St Laurent-du-Maroni, avec la compagnie Ks and Co, et scène conventionnée de Macouria, avec la Compagnie Théâtrale Guyanaise) dans le cadre de la politique nationale.

Evaluation de l'application de la convention (programmation, résidences, politique des publics, rayonnement) au regard des moyens humains et financiers et préconisations pour « transformer l'essai » de deux labellisations volontaristes grâce notamment à la consolidation des financements, l'amélioration de la gestion et l'ouverture de la programmation.

La situation de la lecture publique en Guyane française

Dominique Arot, Inspection Générale des Bibliothèques

Malgré l'action conjuguée de la bibliothèque départementale de prêt et de la DRAC, qui a favorisé l'émergence des premiers éléments d'un réseau de lecture publique organisé (exemple : médiathèque de Kourou), les moyens des bibliothèques, et donc leur impact sur la population, sont trois à quatre fois inférieurs à ceux des bibliothèques métropolitaines. Au chef-lieu, à Cayenne, la seule bibliothèque Franconie (financée par le conseil général sans apport de la ville) est insuffisante (budget, locaux, personnel) pour véritablement remplir ses missions. Recommandation générale : utiliser tous les moyens existants, à commencer par la dotation générale de décentralisation « bibliothèques », pour conforter les équipements et professionnaliser les agents.

2011

La danse en Guyane

Odile Cougoule, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique.

Compte-rendu de mission à Cayenne du 1er au 6 décembre 2010 et état des lieux rapide de la danse en Guyane :

Création : compagnie Norma Claire, compagnie Julie Adami ;

Formation : le conservatoire régional, la pratique amateur ;

Diffusion : les Rencontres de Danses métisses ;

Perspective : la création d'un centre de développement chorégraphique.

Inventaire, contribution scientifique, rencontres internationales Caraïbe - Amazonie de l'inventaire général du patrimoine culturel

Christian Trézin, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines

Actes à paraître. « Cahiers du Patrimoine » dernier trimestre 2012

Ce colloque, organisé par la Région Guyane avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication/Mission Inventaire Général du Patrimoine Culturel (labellisé « 2011, Année des Outre-mer ») a fait l'état de la question des politiques publiques, des centres d'intérêt et des méthodes mis en œuvre en matière d'inventaire des biens culturels, matériels et immatériels, à l'échelle de l'espace Caraïbe-Amazonie. Étaient représentés le Brésil, le Guyana, Haïti, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe. Était invité le Mali.

MARTINIQUE

2010

Inspection des archives régionales, départementales, municipales à Fort de France
Programmation annuelle du service.

Christine Pétilat, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines

Inspection périodique portant sur l'ensemble des aspects du fonctionnement des Archives départementales, première inspection portant sur le fonctionnement des Archives régionales et perspectives de rapprochement des Archives départementales et régionales en raison du passage à une collectivité unique en Martinique à partir de 2014. Inspection périodique portant sur l'ensemble des aspects du fonctionnement des Archives municipales de Fort-de-France.

Architecture, espaces protégés. Inspection et assistance au directeur des affaires culturelles

Demande du Directeur des Affaires Culturelles.

Jean-Michel Pérignon, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines.

La mission en Martinique avait pour objet l'examen des conditions de fusion du service départemental d'architecture et du patrimoine (SDAP) et de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) dans un contexte similaire à celui de la Guadeloupe. Dans les deux cas la question centrale porte sur le statut du SDAP en tant que tel et sur le statut du chef du SDAP comme faisant fonction de conservateur régional des monuments historiques (CRMH) sans en avoir le titre, fonction par ailleurs contestée par d'autres personnes qui en ont été déchargées.

Monuments historiques, contribution scientifique « Restaurer l'œuvre de Picq à Fort-de-France, Martinique, la bibliothèque Schoelcher et la cathédrale Saint-Louis »

Etienne Poncelet, Inspection des Patrimoines (Monumental n° 1 2010)

La situation de la lecture publique en Martinique

Dominique Arot, Inspection Générale des Bibliothèques.

Malgré des exemples réussis (plan de développement départemental adopté par le conseil général en 2009, ouverture de la médiathèque de Rivière-Salée en 2008), le réseau de lecture publique n'est pas à la hauteur des besoins, en particulier à Fort-de-France, dépourvue de tout service, les équipements existants pâtiissant par ailleurs de ressources trop limitées (budget, personnel). Principales recommandations : doter prioritairement Fort-de-France d'une bibliothèque publique, mettre en œuvre un plan concerté de formation, accroître le soutien de l'Etat (DRAC, Centre national du Livre notamment).

2012

Archéologie, contribution scientifique « Chronologie des occupations précolombiennes de la Martinique »

Jean-Pierre Giraud, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines
(dans *Martinique, terre amérindienne*, actes du colloque « *L'occupation amérindienne de la Martinique, approche pluridisciplinaire* » sous presse)

MAYOTTE

2010

La culture à Mayotte. Etat des lieux

IGAC 2010-31.

Norbert Engel, Inspection Générale des Affaires Culturelles, Michel Alessio, Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, Jean-Pierre Estival, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique, Georges Perrin, Inspection Générale des Bibliothèques, Christian Trézin, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines.

Ce rapport réunit les contributions suivantes, sous la responsabilité de Norbert Engel :

– Bibliothèque et lecture publique (Georges Perrin).

La bibliothèque départementale de prêt inaugurée en 1999 est aujourd'hui en déshérence : collections étiées, bâtiment devenu dangereux, budget restreint obéré par l'augmentation de la masse salariale, même le bibliobus est inutilisable. La vingtaine de bibliothèques municipales, sauf exception (Pamandzi), peinent à survivre, surtout sans l'appui de la BDP. Prioritairement il conviendrait de redresser la situation de la BDP à tous points de vue, et de poursuivre les efforts en faveur des bibliothèques de proximité, tout en mettant en place une politique de professionnalisation des agents.

– La situation linguistique sur le territoire (Michel Alessio).

Préconisations : le plurilinguisme doit être pris comme un atout ; l'usage du français doit être conforté.

– La situation patrimoniale sur le territoire (Christian Trezin).

L'Etat est absent de Mayotte dans le champ des compétences régaliennes relevant des attributions du Ministère de la Culture et de la Communication en matière de patrimoines. Seule la direction des archives départementales connaît un fonctionnement satisfaisant. Les domaines des musées, des monuments historiques, de l'architecture et des espaces protégés et de l'archéologie sont en déshérence.

– La musique et la danse à Mayotte (Jean-Pierre Estival).

Etat des lieux et préconisations : mise en place d'un schéma départemental des enseignements artistiques et d'un pôle de ressources des musiques mahoraises.

– Le problème du centre culturel de Mayotte (Norbert Engel).

La création de ce centre, inscrit au contrat de plan Etat-Région (CPER) de 2002, est perpétuellement ajournée.

Conclusion commune : constat des lourds handicaps de Mayotte et alerte sur les mesures à prendre d'urgence.

2012

Etat des lieux et problématique pour la mise en place d'un schéma départemental des enseignements artistiques.

Jean-Pierre Estival, Inspection de la Création Artistique

La mise en place d'un schéma départemental des enseignements artistiques relève de la loi du 13 août 2004 : malgré l'absence ici des structures d'enseignement présentes en métropole, l'existence d'une culture musicale et chorégraphique vivante et structurante est un atout.

Etat des lieux : structures associatives, territoires.

Il peut être proposé au Conseil général un plan de développement des enseignements artistiques s'inspirant du processus engagé en Nouvelle-Calédonie au début des années 2000.

NOUVELLE-CALEDONIE

2010

Rapport d'inspection du conservatoire de Nouvelle-Calédonie

Jean-Pierre Estival, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique.

(mission effectuée du 20 mars au 10 avril 2009)

Inspection demandée par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du contrôle pédagogique de l'Etat.

La compétence du conservatoire s'étend à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ; il associe les activités d'un conservatoire à rayonnement départemental et la formation professionnelle des musiciens intervenants.

L'inspection a porté principalement sur l'implantation géographique, le budget, la situation du personnel et la qualification des enseignants, le projet d'établissement.

Bilan positif et préconisations pour conforter un projet d'établissement exemplaire.

Création d'une école d'art

Colette Garraud, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique.

(mission effectuée en septembre 2009)

Mission de conseil aux collectivités sur la mise en place d'un diplôme national d'arts plastiques (DNAP), dans le cadre de la construction d'une école d'art à Koné, chef-lieu de la province nord, avec une antenne à Nouméa (construction prévue au contrat de développement Etat / Inter-Collectivités 2006-2010 mais non encore commencée).

Entretiens avec les représentants des collectivités locales et les artistes.

Etat des lieux sur l'environnement culturel et les structures existantes (Centre culturel Tjibaou, Centre d'art de la ville de Nouméa, centres culturels de Hienghène et de Koné, parc de sculptures de la Foa, festivals ...), présentation de l'Ecole du multimédia et de l'image de Koné.

Préconisations : faire précéder la création d'une école supérieure de celle d'une classe préparatoire, mettre dès à présent en place une formation péri et post-scolaire, une formation continue pour les artistes en activité et des formations professionnalisantes

Rapport sur le centre culturel Tjibaou

IGAC 2010-28.

Norbert Engel, Inspection Générale des Affaires Culturelles, et Patrice Hoarau, Ministère chargé de l'outre-mer.

Examen-bilan du contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'Etat, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK) pour la période 2006-2010, avant transfert de l'ADCK au gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Des réussites à saluer : la politique du jeune public, la bibliothèque-médiathèque, la collection d'art océanien, la politique de recherche, la formation des responsables culturels, le démarrage des partenariats à l'international, la situation financière.

Des insuffisances : l'attention au grand public, l'absence d'inventaire de la collection, la communication, la politique tarifaire.

D'où les préconisations : financières, sur le personnel et le bâtiment, sur l'accueil du grand public, sur la création d'une politique de communication, sur l'accès au Centre, sur les relations internationales. Surtout, le caractère hautement symbolique du Centre Tjibaou doit continuer à être respecté.

2012

Audit du fonctionnement du service des archives de Nouvelle-Calédonie

Demande du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Geneviève Etienne, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines
(mission effectuée les 19, 25-31 août 2012)

Mission réalisée à l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle responsable du service.
[Rapport en cours]

POLYNESIE FRANÇAISE

2012

Mission relative au service commun de la documentation de l'université
Claire Vayssade, Inspection Générale des Bibliothèques.

En juin 2012, mission relative au service commun de la documentation de l'université, qui comprendra un exposé sur l'unique bibliothèque publique, à Papeete, inspectée en 2003.

[Rapport à rédiger]

LA REUNION

2010

Création d'un pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel à La Réunion

IGAC 2010-46.

Nicole Pot, Inspection Générale des Affaires Culturelles.

Les missions des pôles sont définies par le charte du CNC d'avril 2003.

Le contexte : dynamisme mais faiblesse structurelle des acteurs, attentes et enjeux forts autour de la création d'un pôle à La Réunion.

Préconisations destinées à favoriser la constitution de ce pôle, tout en consolidant les structures existantes.

L'enseignement de la musique sur l'île de La Réunion : conservatoire à rayonnement régional et autres établissements. Projet de schéma territorial de l'enseignement artistique.

Philippe Ribour, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique

Le conservatoire à rayonnement régional : inspection (conditions générales et moyens de fonctionnement, activité pédagogique, rayonnement) et préconisations en matière d'organigramme et de ressources humaines, de fonctionnement pédagogique et d'ouverture sur l'extérieur.

Les autres établissements d'enseignement artistique, existants (à Saint Denis, Saint Pierre et Saint André) et en projet (à la communauté intercommunale du nord de La Réunion et sur le territoire de la côte ouest).

La nécessaire élaboration d'un schéma territorial de l'enseignement artistique.

Centre Dramatique Régional de l'Océan Indien, évaluation de la convention 2007-2010

Anne-Sophie Destribats, Inspection de la Création Artistique/Direction Générale de la Création Artistique.

Le Théâtre du Grand Marché est co-dirigé par Pascal Papini et Lolita Monga
Evaluation positive quant à l'application de la convention en matière de création et de diffusion ; restauration du climat social et augmentation de la fréquentation malgré des handicaps liés à l'éloignement et à la faiblesse des moyens humains et financiers.

La bibliothèque départementale et le réseau de lecture publique de La Réunion Georges Perrin, Inspection Générale des Bibliothèques.

Fait inédit depuis la décentralisation et le transfert des bibliothèques départementales aux conseils généraux, celui de La Réunion a fermé son service en 2009, pour se concentrer, il est vrai, sur la modernisation exemplaire de la bibliothèque Roland-Garros, néanmoins recentrée sur des missions patrimoniales. Le réseau de lecture publique constitué dans les années quatre-vingt, quoique d'une qualité très voisine des équipements métropolitains et obtenant des résultats comparables, est devenu presque insuffisant eu égard à l'augmentation de la population (le chef-lieu, Saint-Denis, étant le moins bien loti), mais la dynamique enclenchée devrait se poursuivre, plusieurs projets d'envergure étant en cours ou annoncés. Il faudrait toutefois renforcer la formation et la coopération entre bibliothèques.

2011

Inspection des archives départementales

Programmation annuelle du service.

Philippe Henwood, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines.

Il s'agit d'une inspection périodique (la précédente inspection à La Réunion avait eu lieu en 2004), de caractère général, permettant de faire le point sur l'ensemble du service (moyens et activités), tout comme en métropole.

Inspection de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Région)

Programmation annuelle du service.

Christian Trézin, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines

Première inspection (de type périodique) de l'Inventaire général de la Région Réunion. La Région n'a pas créé son service d'Inventaire général, compétence obligatoire qui lui a été transférée par la loi 2004-809 concernant les libertés et les responsabilités locales. Le rapport met en évidence la contestation par la Région, depuis 2005, des conditions du transfert. Le Ministère de la Culture et de la Communication n'a pas été saisi de la situation par le Préfet (dossier non transmis en centrale).

MISSIONS TRANSVERSALES (PLUSIEURS TERRITOIRES)

2010

Les failles de l'aménagement culturel du territoire

IGAC 2010-30.

Marie Bertin, Norbert Engel, Marie-Christine Weiner, Jean-Marc Lauret, François Rodriguez-Loubet, Inspection Générale des Affaires Culturelles.

La mission consistait en un repérage des failles territoriales en matière d'équipements culturels, en collaboration avec les DRAC, et en préconisations s'appuyant notamment sur des expériences réussies.

L'annexe 5 présente le point de vue des DRAC (extraits des « fiches ministre » et « projets de services » des DRAC). Groupe IV (pages 15 à 17 de l'annexe 5) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion.

Rapport sur les établissements publics de coopération culturelle (EPCC)

IGAC 2010-19.

Michel Berthod et Marie-Christine Weiner, Inspection Générale des Affaires Culturelles.

Rapport accompagné d'une fiche monographique sur chacun des EPCC existant à la date de la mission.

Un seul EPCC en Outre-mer en 2010 : le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) de La Réunion

La situation de la lecture publique dans les départements d'outre-mer : note de synthèse

Dominique Arot et Georges Perrin, Inspection Générale des Bibliothèques

Les bibliothèques publiques de l'outre-mer, en dépit des distinctions à opérer suivant les départements et de réalisations remarquables, souffrent au premier chef, lorsqu'elles existent, d'un manque d'intégration dans les politiques publiques, mais aussi de moyens de fonctionnement globalement insuffisants et d'un degré de professionnalisation perfectible. Plusieurs priorités peuvent être distinguées : doter de bibliothèques les territoires non desservis (Fort-de-France, Polynésie) ; mieux adapter le modèle de desserte aux situations locales, qu'il s'agisse des modalités de structuration du réseau ou de l'architecture ; mettre en place des plans de formation ; diversifier l'offre documentaire. En outre, les librairies connaissant une situation tout aussi fragile, la coopération inter-établissements et interprofessionnelle paraît une nécessité.

2011

Préfiguration d'une agence de promotion et de diffusion des cultures de l'outre-mer. Rapport d'étape.

Jean-François de Canchy et Catherine Giffard, Inspection Générale des Affaires Culturelles.

La mission a consisté à consulter les acteurs politiques et les professionnels d'outre-mer (ensemble des DOM et des TOM) sur le projet de création d'une agence de promotion et de diffusion des cultures de l'outre-mer, en application de l'engagement du Comité Interministériel de l'Outre-Mer de novembre 2009 et en complément du rapport rendu en octobre 2010 par le cabinet Tertius.

Le rapport d'étape rend compte des consultations, territoire par territoire, et fait des propositions pour la création de l'agence : périmètre et modalités d'intervention, statut, moyens et budget prévisionnel, implantation, calendrier de mise en place ...

Synthèse de l'évaluation thématique des DRAC « Médias, industries culturelles, numérique »

Paul Tolila et Lê Nhat Binh, Inspection Générale des Affaires Culturelles.

L'évaluation thématique 2011 s'attache aux potentialités dont disposent les DRAC pour la mise en œuvre et le suivi des politiques du ministère dans les domaines des médias, des industries culturelles et du numérique.

La 4ème partie de la synthèse, intitulée « L'outre-mer » (pages 31 à 37 du rapport) concerne les DRAC de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion. Elle relève des approches parfois plus novatrices qu'en métropole et insiste sur les possibilités de dynamisation offertes par les médias, les industries culturelles et le développement numérique.

En raison de la chance que constituent le numérique et les médias pour l'outre-mer, il est proposé, dans la partie « Préconisations », un effort particulier du ministère et une mobilisation spécifique des réseaux subventionnés en métropole en faveur de l'outre-mer (pages 39 et 40)

Contribution scientifique, colloque « Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage » La Rochelle.

Jean-Michel Pérignon, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines « *In Situ, revue des patrimoines*, n° spécial consacré aux patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage, Actes du colloque international Les patrimoines de la Traite négrière et de l'esclavage, La Rochelle, 27-29 avril 2011 », à paraître en 2012.

Présidence d'une séance de ce colloque inscrit dans la programmation de « 2011, Année des Outre-mer » et s'adressant aux professionnels du patrimoine. Il se proposait de faire le point sur les différentes recherches et actions patrimoniales menées sur cette question, afin de favoriser une meilleure identification,

conservation et valorisation des patrimoines liés à l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage et de faire émerger de nouveaux territoires d'investigation au cours des années à venir.

Contribution scientifique « Inventaire général du patrimoine culturel dans la zone Caraïbe Amazonie. Partager des méthodologies et coopérer »

Céline Frémaux et Christian Trézin, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines

(revue Culture et Recherche n° 126, hiver 2011-2012, « Patrimoine des outre-mer »)

La méthodologie de l'Inventaire général suscite des demandes de pays non-européens pour des missions d'étude, de mise en valeur et de formation. Toutefois, son application aux patrimoine des outre-mer oblige à enrichir ses concepts, ses vocabulaires, ses modes opératoires, pour l'adapter à ce contexte spécifique. Une évolution qui appelle de nouvelles collaborations avec les pays limitrophes des outre-mer français, afin d'échanger sur les patrimoines partagés.

2012

Contribution scientifique, colloque « Habiter les outre-mer. Patrimoines et création architecturale »

Jean-Michel Pérignon et Christian Trézin, Inspection des Patrimoines/Direction Générale des Patrimoines.

Ce colloque se propose d'aborder l'espace des cinq départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), mais aussi les pays et territoires d'Outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Saint-Martin, Saint Barthélémy). Colloque en cours de préparation (décembre 2012).

Les mots-clés

Architecture

Page 22 (missions transversales)

Arts plastiques

Page 15 (Nouvelle-Calédonie)

Cinéma et audiovisuel

Page 18 (La Réunion), page 21 (missions transversales)

Enseignements artistiques

Page 14 (Mayotte), page 15 (Nouvelle Calédonie), page 18 (La Réunion)

Fonctionnement des services

Pages 6, 7 et 8 (Guadeloupe), page 11 (Martinique), page 16 (Nouvelle-Calédonie), page 19 (La Réunion), page 21 (missions transversales)

Langues de France

Page 13 (Mayotte)

Lecture publique

Page 7 (Guadeloupe), page 9 (Guyane), page 11 (Martinique), page 13 (Mayotte), page 17 (Polynésie française), page 19 (La Réunion), page 20 (missions transversales)

Médias, industries culturelles et numérique

Page 21 (missions transversales)

Patrimoine

Page 13 (Mayotte), page 21 (missions transversales)

Patrimoine / Archéologie

Page 7 (Guadeloupe), page 12 (Martinique)

Patrimoine / Archives

Page 6 (Guadeloupe), page 11 (Martinique), page 16 (Nouvelle-Calédonie), page 19 (La Réunion)

Patrimoine / Espaces protégés

Page 7 (Guadeloupe), page 11 (Martinique)

Patrimoine / Inventaire général du patrimoine culturel

Page 10 (Guyane), page 19 (La Réunion), page 22 (missions transversales)

Patrimoine / Monuments historiques

Page 8 (Guadeloupe), page 11 (Martinique)

Politiques culturelles

Page 13 (Mayotte), page 16 (Nouvelle-Calédonie), pages 20 et 21 (missions transversales)

Spectacle vivant

Pages 6 et 8 (Guadeloupe), pages 9 et 10 (Guyane), pages 13 et 14 (Mayotte),
page 15 (Nouvelle-Calédonie), page 18 (La Réunion)

Comment accéder aux travaux présentés

Les travaux recensés dans ce répertoire, à l'exception des rapports confidentiels, sont consultables par le biais du catalogue bibliographique **CAPADOCE** (Catalogue Partagé de la Documentation en administration Centrale au Ministère de la culture et de la communication).

Ce catalogue est accessible par **SEMAPHORE**, l'intranet du Ministère de la Culture et de la Communication, rubrique « Portail documentaire ».

Selon les cas, les rapports peuvent être téléchargés ou bien doivent être demandés auprès des centres documentaires de l'administration centrale, dont les coordonnées figurent également dans CAPADOCE.

Pour les travaux de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), présents sur CAPADOCE mais ne disposant pas d'entrée spécifique, il convient d'interroger le fonds documentaire de l'Inspection générale des affaires culturelles (site IGAC dans la fonction Recherche).

Conclusion

La réalisation de ce répertoire avait pour objectif de rendre plus accessibles des travaux qui risquaient d'être mal repérés et sous-utilisés en raison de la diversité de leurs commanditaires et du contexte de chaque mission, mais également en raison du renouvellement régulier des hommes et des femmes au Ministère de la Culture et de la Communication. L'usage dira si cet objectif a été atteint.

Dès à présent, il est apparu, au cours des échanges qui ont permis cette publication et au vu du répertoire lui-même, qu'il devait porter un objectif complémentaire : en creux, il fait en effet apparaître des déséquilibres que le Comité inter-inspections lui-même ne pensait pas si importants.

Déséquilibre entre les territoires : si la Guadeloupe et La Réunion bénéficient d'un suivi assez régulier par les corps d'inspection, d'autres territoires sont peu voire pas suivis, au premier rang desquels les collectivités d'outre-mer, à l'exception relative de la Nouvelle-Calédonie. Une seule mission a eu lieu en Polynésie française, en 2012, aucune à Saint-Pierre-et-Miquelon ni à Wallis-et-Futuna.

Déséquilibre entre les champs de compétence du Ministère de la Culture : certains de ces champs sont quasi-absents de ces travaux, comme l'architecture et les arts plastiques, d'autres ne sont absolument pas représentés, comme les musées.

Le Comité inter-inspections souhaite vivement que la mise en évidence de ces lacunes favorise un futur rééquilibrage.

Ce répertoire est le premier d'une collection, dont le Comité inter-inspections souhaite qu'elle soit accessible à la consultation sur le site intranet du Ministère.